



NOM ET PRENOM

SEMAINE DU 16 AU 22 MARS 2021

Bien penser à inscrire votre nom et prénom , Merci

MENUS A LIRE VERTICALEMENT

	MARDI 16	MERCREDI 17	JEUDI 18	VENDREDI 19	SAMEDI 20	DIMANCHE 21	LUNDI 22
SOUPE 0,90€	VELOUTÉ CHOU-FLEUR/BROCOLI	POTAGE 7 LÉGUMES	VELOUTÉ POIREAU/POMMES DE TERRE	BOUILLON DE BŒUF ALPHABET	POTAGE DU CULTIVATEUR	SOUPE OIGNON/POMME DE TERRE	VELOUTÉ DE LÉGUMES VERTS
ENTRÉE	FEUILLETÉ AU JAMBON ou SALADE VERTE AUX POMMES	CÉLERI RÉMOULADE ou SALADE DE PÂTES	CERVELAS EN SALADE ou RADIS/BEURRE	TOMATE/MIMOSA ou SARDINES AU CITRON	SALADE DE MOULES ou POIREAU VINAIGRETTE	ASPERGES MOUSSELINE ou TERRINE DE POISSON	TABOULÉ ou RILLETES DE PORC/CORNICHON
PLAT OU PLAT UNIQUE	ESCALOPE DE DINDE POÊLÉE ou FILET DE POISSON MEUNIÈRE	JOUE DE BŒUF CONFITE ou BOUDIN NOIR	HACHIS PARMENTIER ou OU	DOS DE COLIN BEURRE BLANC ou STEAK HACHÉ SAUCE ÉCHALOTE	QUENELLES SAUCE BÉCHAMEL OU RÔTI DE PORC AU JUS	RÔTI D'ÉPAULE D'AGNEAU ou BLANQUETTE DE POISSON	ÉMINCÉ DE POULET À LA CRÈME ou POITRINE DE VEAU FARCIE
LÉGUME	COURGETTES POÊLÉES ou EBLY À LA TOMATE	PURÉE DE POMMES DE TERRE ou COMPOTÉE DE POMMES	JAMBONNEAU AUX LENTILLES	FENOUIL BRAISÉ ou POMMES DE TERRE VAPEUR	HARICOTS VERTS ou GRATIN DE CROZETS	HARICOTS BLANCS À LA TOMATE ou CŒURS DE LAITUES	CHOU BLANC BRAISÉ ou PETITS POIS À L'ÉTUVÉE
FROMAGE	CANTAL ou PETITS SUISSES	TOMME BLANCHE ou SAINT PAULIN	BLEU DOUCEUR ou PAVÉ D'AFFINOIS	FROMAGE DE CHÈVRE ou RONDELÉ NATURE	BRIE ou YAOURT NATURE	EMMENTAL ou TARTARE	VACHE QUI RIT ou FROMAGE DU JOUR
DESSERT	FRUIT ou FLAN NAPPÉ	PANNA COTTA ET SON COULIS ou COMPOTE	BRIOCHE PERDUE ou FRUIT	POT DE CRÈME CHOCOLAT/NOISETTE ou POIRE AU VIN	FRUIT ou CRUMBLE	ÉCLAIR AU CAFÉ ou PÊCHE AU SIROP	FRUIT ou CRÊPE SUCRÉE

PAIN 0,54€ (si besoin cocher la case ci-contre)

En cas d'absence, prévenir le plus rapidement possible

Nous rappelons que les repas commandés sont facturés en cas d'absence non justifiée au moins 48 heures à l'avance (sauf hospitalisation d'urgence).

ATTENTION: Nous vous demandons d'être au maximum présent(e) au moment de l'heure de passage, nous rappelons qu'il est formellement interdit de déposer des repas au dehors par mesure de sécurité alimentaire

En cas d'absence, les repas ne seront pas déposés mais seront tout de même facturés